



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2015

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Campagne d'ouverture de 224 places de CADA dans le département

Spécial N°IDE-29
04 décembre 2015



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par Mme Murielle Clatot

Tél : 03.85.21.81.10

Fax : 03.85.21.81.01

murielle.clatot@saone-et-loire.gouv.fr

N° DLPE/SEC/215-120-10

CAMPAGNE D'OUVERTURE DE 224 PLACES DE CADA DANS LE DEPARTEMENT INCLUANT DES PLACES DEDIEES AUX DEMANDEURS D'ASILE RELOCALISES

La France connaît depuis l'année 2008 une augmentation importante de son flux de primo-arrivants demandeurs d'asile, qui fait peser une forte pression sur le dispositif national d'accueil existant, et ce sur l'ensemble du territoire. Elle s'est par ailleurs engagée au niveau européen à accueillir 30 700 demandeurs d'asile en besoin manifeste de protection qui seront relocalisés notamment depuis la Grèce et l'Italie.

Dans ce contexte, et afin de soutenir les efforts de tous les acteurs impliqués dans le pilotage et la gestion de l'hébergement des demandeurs d'asile, **le ministre de l'intérieur a décidé de créer 8 630 places supplémentaires en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) au niveau national en 2016 dont 5 130 dédiées aux demandeurs d'asile relocalisés.**

La présente campagne vise à sélectionner des projets d'ouverture de places de CADA dans le département de Saône-et-Loire en vue de l'ouverture de 224 places à compter de janvier 2016 incluant des places destinées à accueillir des demandeurs d'asile relocalisés.

La création de ces places de CADA s'effectue dans le cadre simplifié d'une campagne d'ouverture de places suite aux modifications opérées par la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. En effet, à compter du 1^{er} novembre 2015 l'ouverture de places de CADA, qu'elle résulte d'une extension d'un CADA existant (de faible ampleur, c'est-à-dire inférieure à 30 % d'augmentation de la capacité d'hébergement ou de grande ampleur), de la transformation de places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) ou de la création d'un nouveau CADA, est exemptée des formalités auparavant prévues dans le cadre de la procédure d'appel à projets.

Date limite de dépôt des projets : le 20 décembre 2015

Les ouvertures de places devront être réalisées jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

1 – Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation :

Monsieur le Préfet du département de Saône-et-Loire – Direction des libertés publiques et de l'environnement – 196 rue de Strasbourg – 71021 Mâcon Cedex 9 – conformément aux dispositions de l'article L.313-3 c du code de l'action sociale et des familles (CASF).

.../...

2 – Contenu du projet et objectifs poursuivis :

La campagne d'ouverture de places de CADA porte sur la création de 224 nouvelles places de CADA dans le département de Saône-et-Loire, incluant des places dédiées aux demandeurs d'asile relocalisés.

Les CADA relèvent de la catégorie des établissements et services médico-sociaux (13° de l'article L. 312-1-I du CASF).

3 – Modalités d'instruction des projets et critères de sélection :

Les projets seront analysés par un (ou des) instructeur(s) désigné(s) par le préfet de département.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite ne seront pas recevables.

La vérification des dossiers reçus dans la période de dépôt se fera selon deux étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier
- analyse sur le fond du projet

Sur le fondement de l'ensemble des listes départementales réceptionnées, le ministère de l'intérieur opérera alors la sélection des 8 630 nouvelles places de CADA.

Pour chaque projet retenu, la décision d'autorisation du préfet de département sera publiée au recueil des actes administratifs (RAA) ; elle sera notifiée au candidat retenu par lettre recommandée avec avis de réception.

4 – Modalités de transmission du dossier du candidat :

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec demande d'avis de réception **au plus tard pour le 20 décembre 2015**, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier sera constitué de :

- 2 exemplaires en version « papier »
- 1 exemplaire en version dématérialisée (dossier enregistré sur clef USB)

Le dossier de candidature (version papier et version dématérialisée) devra être adressé à : Préfecture de Saône-et-Loire – Direction des libertés publiques et de l'environnement – 196 rue de Strasbourg – 71021 Mâcon Cedex 9

Il pourra être déposé contre récépissé à la même adresse et dans les mêmes délais au : 196 rue de Strasbourg – MACON – Bâtiment B, de 8H15 à 12H15, du lundi au vendredi.

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature portera la mention « Campagne d'ouverture de places de CADA 2016 ».

Dès la publication du présent avis, les candidats seront invités à faire part de leur déclaration de candidature, en précisant leurs coordonnées.

5 – Composition du dossier :

5-1 – Concernant **la candidature**, les pièces suivantes devront figurer au dossier :

- a) les documents permettant une identification du candidat, notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- b) une déclaration sur l'honneur du candidat, certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du CASF ;
- c) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L.313-16, L.331-5, L.471-3, L.472-10, L.474-2, L.474-5 du CASF ;
- d) une copie de la dernière certification du commissaire aux comptes s'il y est tenu en vertu du code du commerce ;
- e) les éléments descriptifs de son activité dans le domaine médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but médico-social, tel que résultant de ces statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

5-2 – Concernant **la réponse au projet**, les documents suivants seront joints :

- a) tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;
- b) un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire :
 - * un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge ;
 - * un dossier relatif aux personnels comprenant une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification ;
 - * selon la nature de la prise en charge ou en tant que de besoin, un dossier relatif aux exigences architecturales comportant une note sur le projet architectural décrivant avec précision l'implantation, la surface et la nature des locaux en fonction de leur finalité et du public accompagné ou accueilli ;
 - * un dossier financier comportant :
 - le bilan financier du projet et le plan de financement de l'opération,
 - les comptes-rendus consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires,
 - le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs coûts, leurs modes de financement et un planning de réalisation,
 - si le projet répond à une extension ou à une transformation d'un CADA existant, le bilan comptable de ce centre,

- les incidences sur le budget d'exploitation du centre du plan de financement mentionné ci-dessus,
- le budget prévisionnel en année pleine du centre pour sa première année de fonctionnement

c) dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées devra être fourni ;

d) l'engagement écrit du propriétaire des locaux quant à la mise à disposition de ceux-ci et l'avis du maire de la commune d'implantation concernée ;

e) un calendrier d'ouverture des places (entre janvier et juin 2016 au plus tard) ;

6 – Publication de l'avis relatif à la campagne d'ouverture de places de CADA :

L'avis relatif à la présente campagne d'ouverture de places de CADA est publié au RAA de la préfecture de département ; la date de publication au RAA vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée le 20 décembre 2015

7 – Précisions complémentaires :

Les candidats peuvent demander à la préfecture de département des compléments d'informations avant le 10 décembre 2015 exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : murielle.clatot@saone-et-loire.gouv.fr et isabelle.regnier@saone-et-loire.gouv.fr en mentionnant dans l'objet du courriel, la référence suivante «campagne d'ouverture de places de CADA 2016-x».

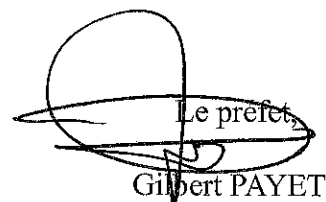
La préfecture de département pourra faire connaître à l'ensemble des candidats via son site internet <http://www.saone-et-loire.gouv.fr> des précisions de caractère général qu'elle estime nécessaires au plus tard le 11 décembre 2015.

8 – Calendrier :

Date de publication de l'avis d'appel à projets au RAA : le 4 décembre 2015.

Date limite de réception des projets ou de dépôt des dossiers de candidatures : le 20 décembre 2015.

Fait à Mâcon, le 3 décembre 2015


Le préfet,
Gilbert PAYET

Annexe 1 – cahier des charges de l'appel à projets
pour la création de 224 places CADA supplémentaires dans le département
de SAONE ET LOIRE incluant des places dédiées aux demandeurs d'asile relocalisés

Le présent document annexé à l'appel à projets émis par la préfecture de Saône et Loire constitue le cahier des charges auquel les dossiers de candidature devront se conformer.

Le présent appel à projets vise à sélectionner des projets de création de places de CADA, d'extension de places de CADA ou de transformation de places HUDA en places de CADA.

Les 224 places sont destinées aux demandeurs d'asile, dont ceux entrant dans le cadre du programme européen de relocalisation.

Les critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- capacité à mobiliser un nombre de places important. Au regard du volume de places à créer à brève échéance, les projets présentant un nombre de places significatif (au moins 30 pour les projets d'extension et/ou de transformation et au moins 60 places pour les projets de création) seront retenus en priorité
- adaptabilité des places proposées aux personnes isolées et aux familles (caractère modulable des places vivement recommandé)
- capacité des opérateurs à mettre en œuvre les projets rapidement, c'est-à-dire au premier trimestre 2016. Un engagement écrit du propriétaire des locaux quant à la mise à disposition de ceux-ci pour l'implantation d'un CADA est demandé, ainsi que l'avis du maire de la commune d'implantation
- le territoire d'implantation doit bénéficier d'un équipement suffisant en établissements d'enseignement et en services de santé ou permettre un accès facile à ces équipements . Les hébergements se situeront en dehors des quartiers politique de la ville, le cas échéant. Leur localisation devra tenir compte des dispositifs d'hébergement pour demandeurs d'asile déjà existants sur le territoire communal
- les budgets prévisionnels devront prendre en compte une perspective de convergence vers un coût unitaire de 19,50 euros par jour et par personne. Le calcul du coût journalier doit être déterminé à partir de la seule dotation globale de financement
- le taux d'encadrement des personnes hébergées , exprimé en équivalent temps plein, doit tendre vers 1 ETP pour 15 personnes accueillies.

Annexe 2

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CAMPAGNE DE CREATION DE PLACES DE CADA

Calendrier prévisionnel 2016
relatif à la création de places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) relevant de la
compétence de la préfecture du département de Saône-et-Loire

Création de places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	
Capacités à créer	8 630 places au niveau national et 224 places dans le département
Territoire d'implantation	Département de Saône-et-Loire
Mise en œuvre	Ouverture des places entre le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 2016
Population ciblée	Demandeurs d'asile
Calendrier prévisionnel	Avis de lancement de la campagne de création de places de CADA: 4 décembre 2015 Date limite de dépôt 20 décembre 2015